

Convocation du conseil municipal : le 9 avril 2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Jean-Michel DEVYNCK

Maire

Mmes et Mrs DEHONDT Jean-Pierre, STEVENOOT Jean-Pierre, VANPEPERSTRAETE Pascale, ROUSSEL Didier, GRYMYSLAWSKI Laurence,

Adjoints

Mmes et Mrs VAESKEN Jean-Michel, RYCKEWAERT Jean-Paul., DELAUTTRE Richard, DEREMETZ Pascal, BARBEZ Nathalie, DRIEUX Frédéric, SENICOURT Sabine, WILS Sandrine, VAESKEN Stéphanie (pouvoir à Jean Michel VAESKEN jusque 20 h 10), VANDEWALLE Nathalie, STAIB Audrey, GRAVE Julie,

Conseillers Municipaux

Absent (s) ou excusé (s) :

DEBAVELAERE Christophe, conseiller municipal donne pouvoir à Didier ROUSSEL, Adjoint

Secrétaire de séance : Audrey STAIB, assistée de Marie-Annick WULLENS, DGS en Mairie

ORDRE DU JOUR du MARDI 15 AVRIL 2014

1. ADMINISTRATION GENERALE – désignation des membres de la Commission des Impôts directs (ajournée en raison de l'absence d'information des services fiscaux)
2. ADMINISTRATION GENERALE – commissions extra municipales : ouverture aux membres extérieurs
3. FINANCES – Budget Unique COMMUNE 2014
4. FINANCES – Budget Unique annexe LOTISSEMENT DE LA MARE 2014
5. FINANCES – Budget Unique annexe ZAC 2014
6. FINANCES – Budget Unique annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2014
7. INITIATIVES des ELUS

2014 – 04 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE – COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

AFF 754a

A – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES FETES

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant la composition de la commission municipale des fêtes, le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans la Commission et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour la commission extra-municipale des FETES est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Jean Pierre STEVENOOT Nathalie BARBEZ Pascal DEREMETZ Laurence GRYMYSLAWSKI Jean Paul RYCKEWAERT Didier ROUSSEL Sandrine WILS <u>Vice-président</u> : Richard DELAUTTRE	Nicole DELAUTTRE, Fabienne DEREMETZ, François WILS, Sylvain et Aurélie ROY, Didier MARSAL Johan VANCAYEZEELE Anne et Francis HINDLE Patrick LIVOURY
Jean Michel DEVYNCK, Maire – président de droit	

B – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES TRAVAUX

AFF 754b

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant la composition de la commission municipale des travaux, le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans la Commission et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour la commission extra-municipale des TRAVAUX est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Jean-Paul RYCKEWAERT Christophe DEBAVELAERE Richard DELAUTTRE <u>responsable</u> : Jean-Pierre DEHONDT	Mr Joël VANDAPEL (inscrit sur les listes électorales de la commune)

C – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE LA COMMUNICATION

AFF 754c

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant la composition de la commission municipale de la Communication, le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans la Commission et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour la commission extra-municipale de la COMMUNICATION est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Julie GRAVE – Jean-Pierre STEVENOOT – Pascale VANPEPERSTRAETE – Frédéric DRIEUX – Nathalie BARBEZ – Nathalie VANDEWALLE <u>Vice-président</u> : Didier ROUSSEL	Claudine BAILLIE – route de Bissezele Esquelbecq Ludovic VERGRIETE – 2 allée neuve Esquelbecq Annick DECLERCK – 4 rue des résistants Esquelbecq Christian DECANter – 155 rue de Bergues Esquelbecq Aurélie ROY - 125 rue de Bergues - Esquelbecq

D – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

AFF 754d

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant la composition de la commission municipale d'aménagement du cimetière, le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans la Commission et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour la commission extra-municipale d'aménagement du CIMETIERE est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Richard DELAUTTRE – Jean-Pierre STEVENOOT	Marie-Thérèse BAELEN – 110 rue de la Gare Esquelbecq

E – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE ‘CULTURE’

AFF 754e

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant la composition de la commission municipale ‘ CULTURE / VILLAGE DU LIVRE’, le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans la Commission et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour la commission extra-municipale ‘CULTURE / VILLAGE DU LIVRE’ est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Pascale VANPEPERSTRAETE – Sabine SENICOURT – Pascal DEREMETZ - Sandrine WILS - Vice Président ‘CULTURE ‘ : Frédéric DRIEUX Vice Présidente ‘Village du Livre’ : Audrey STAIB	Sylvain KAHN – 3 rue de Wormhout Esquelbecq Marie-Laure GEERAERT – Place Bergerot Esquelbecq Evelyne VALOIS – 5 rue de la Rapine 59000 LILLE Medhi BOUGRIBIA – 6 rue Ammeux Esquelbecq Franck DESMIDT – 96 route de Bergues Esquelbecq Jean Luc CASTIER – 16 rue de la gare Esquelbecq

E – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE ‘TECHNIQUES DE COMMUNICATION’

AFF 754f

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant la composition de la commission municipale ‘ Techniques de communication’, le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans la Commission et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour la commission extra-municipale ‘Techniques de communication’ est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Pascal DEREMETZ Richard DELAUTTRE	Didier MARSAL – 3 clos des Tilleuls Esquelbecq Patrick LIVOURY – 12 rue de la Gare Esquelbecq

G – COMMISSION DU CCAS – Désignation des membres extérieurs

AFF 754g

Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant la composition de la commission municipale du CCAS, le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans la Commission et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour la commission du CCAS est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	5 Membres EXTERIEURS
5 délégués Julie GRAVE – Stéphanie VAESKEN – Audrey STAIB – Jean-Pierre STEVENOOT – Jean-Michel VAESKEN	Marie-Thérèse BAELEN - 110 rue de la Gare Esquelbecq Thérèse TACCOEN – 116 rue de la gare Esquelbecq Michelle DELPOUVE – 801 rue du vert vallon - Esquelbecq Françoise DECOENE – 3 bis rue de la gare - Esquelbecq Christian DECANTER – 155 rue de Bergues - Esquelbecq
Jean Michel DEVYNCK, Maire – président de droit	

H – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE D'ESQUELBECCQ – Désignation des membres extérieurs
AFF 754h

Vu la séance du 28 mars 2014 souhaitant composer le conseil d'administration de la Maison de Retraite (membres du conseil municipal), le Conseil Municipal décide d'incorporer les membres extérieurs qui ont exprimé le souhait d'entrer dans le conseil d'administration et de compléter le tableau comme suit :

A dater de ce jour le C.A. de la MAISON DE RETRAITE se compose de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Jean-Pierre STEVENOOT Julie GRAVE	Marie-Laure GEERAERT – place Bergerot Esquelbecq Marie-Thérèse BAELEN – 110 rue de la Gare Esquelbecq
Jean Michel DEVYNCK, Maire – MEMBRE de droit	

2014 – 04 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE –
JURY CRIMINEL – composition de la commission pour la durée du mandat

AFF 754i

Comme chaque année, une circulaire préfectorale invite les municipalités à désigner par tirage au sort les personnes amenées à figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année suivante. Nous venons de la recevoir aujourd'hui.

Le changement de municipalité n'a pas encore permis de constituer la commission chargée du tirage au sort annuel. Je vous propose donc de procéder en 2 étapes :

- Créer aujourd'hui une commission pour la durée du mandat.
- Procéder lors de la prochaine séance du conseil au tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale communale ; je rappelle que 2 personnes seront ensuite retenues par les services de l'Etat pour un tirage au sort complémentaire.

Désignation des membres de la commission

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose de désigner 4 membres du conseil municipal en sus du Maire, et de procéder par renouvellement annuel suivant l'ordre du tableau en commençant par le 1^{er} Adjoint, soit :

- 2014** pour jury 2015 : Jean-Pierre DEHONDT, Jean-Pierre STEVENOOT, Pascale VANPEPERSTRAETE, Didier ROUSSEL,
- 2015** pour jury 2016 : Laurence GRYMYSLAWSKI, Jean-Michel VAESKEN, Jean-Paul RYCKEWAERT, Richard DELAUTTRE,
- 2016** pour jury 2017 : Pascal DEREMETZ, Christophe DEBAVELAERE, Nathalie BARBEZ, Frédéric DRIEUX,
- 2017** pour jury 2018 : Sabine SENICOURT, Sandrine WILS, Stéphanie VAESKEN, VANDEWALLE Nathalie,
- 2018** pour jury 2019 : Audrey STAIB, Julie GRAVE, Jean-Pierre DEHONDT, Jean-Pierre STEVENOOT,
- 2019** pour jury 2020 : Pascale VANPEPERSTRAETE, Didier ROUSSEL, Laurence GRYMYSLAWSKI, Jean-Michel VAESKEN.

RAPPEL : Le conseil municipal a opté en 2003 pour le vote du budget en 2 phases : le vote du Compte Administratif de l'année antérieure, suivi par le vote d'un budget unique avec incorporation des résultats du compte administratif de l'année antérieure. La procédure classique, vote du budget primitif suivi en fin d'année du vote du budget supplémentaire, a été abandonnée au profit d'un BUDGET UNIQUE. Le budget unique contient les propositions nouvelles pour l'exercice en cours, l'inscription des 'Restes à Réaliser' et la reprise des résultats de l'exercice antérieur votés au Compte Administratif le 20 mars 2014.

Opérations d'ordre : ce sont des mouvements de section à section (du fonctionnement vers l'investissement et inversement). Ce sont par exemple les amortissements (1), les travaux en régie (2), le virement du solde des recettes de fonctionnement vers l'investissement, permettant de couvrir le déficit d'investissement (3). Ces mouvements constituent la part d'autofinancement qu'il est possible de dégager pour pouvoir d'une part rembourser le capital annuel des emprunts contractés, et d'autre part réinvestir dans des projets touchant le patrimoine communal (gros travaux, acquisition de matériel à amortir sur plusieurs années).

(1) **les amortissements** consistent, après acquisition d'un bien matériel à amortir ce bien sur plusieurs années afin de constituer une provision nouvelle pour une future acquisition (par exemple un véhicule, des chaises, une armoire) ; les immeubles ne sont pas amortis dans les communes.

(2) **les travaux en régie** sont les travaux réalisés par le personnel communal ; ils servent à intégrer le matériel acquis en fonctionnement ainsi que la main d'œuvre du personnel qui a transformé ce même matériel afin d'augmenter la valeur patrimoniale de la commune (l'aménagement de nouveaux locaux, la réfection des façades des bâtiments communaux –peinture, menuiseries extérieures....) ; seul le matériel acquis est soumis à récupération de la TVA.

(3) **en fin d'exercice** la section de fonctionnement doit présenter un excédent de recettes. La section d'investissement qui, dans la très grande majorité des cas, présente un déficit en général au moins égal au remboursement du capital des emprunts, doit être équilibrée par un apport des recettes de fonctionnement.

Dépenses et recettes s'équilibrent à 3 392 127,16 € avec reprise des résultats de N -1, se répartissant ainsi : 1 881 504,90 € en fonctionnement et 1 510 622, 26 € en investissement.

A noter : création en 2013 d'un nouveau budget annexe pour le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE du Village.

COMMENTAIRES des principaux postes

TOTAL fonctionnement DEPENSES = 1 881504,90 €

chapitre 011 charges générales = 386 260,00

A

NOTER

60623	33 000	Alimentation cantine	
60624	1 500	traitement esp verts	(inchangé)
60628	20 000	fournitures Tx en Régie	sur estimé en 2013
60631	5 000	entretien ménager	nouvelle commande de papier sanitaire
60632	7 000	petit matériel	
60636	900	Vêtements de travail	avec une priorité pour le personnel des écoles
6064	3 500	fournit. Bureau : papier & matériel	dont flyers, petit esquelbecquois...
6065	7 000	livres, abonnements médiath.	2250 habitants x 2 € + abonnements
6067	4 800	Fournitures scolaires (25€ x 180)	dont 300 € frais de bureau direction
6068	9 000	petites fournitures	dont 2100 CLSH + 1900 MW - solde sur Tx en régie
611	29 000	prestation cantine/CLSH	à compter du 4 mars 2013
6122	8 100	crédit bail informatique NFI	(4 ordinateurs + logiciels) sous estimé en 2013
6135	700	Locations mobilières	(grue pour ramassage verre)
61521	2 500	entretien terrain foot synthé.	
615...	15 000	entretien Bts, EP, véhicules, matériel	entretien courant
6156	35 000	Maintenance	

dont : 7900 copieurs mairie, 8000 MW ascenseur, 1300 médiathèque, 400 fontaine cantine, divers

616	12 500	Primes d'assurances	nouvelle convention au 1/1/2014
6182	1 400	documentation des services	(élections, pédagogiques/marchés...)
6184	3 000	formations du personnel	dont CLSH : BAFA pour Hélène BAUDENS, Baptiste GUILBERT, Lauren MOLON, Lucas FOULON
6188	12 000	Autres frais divers	dont CLSH 8800 (entrées parcs, CEL...)
6226	8 200	Honoraires	solde interreg
6231	6 000	Annonces et insertions	dont Delta FM et RDL et marchés publics
6232	32 500	Fêtes et cérémonies	dont 8800 MW (SACEM, cinéligue, scenecran, concert orgues, spectacle, expo été), 16220 fil Yser, 1500 marché de Noël...)
6247	15 000	Transports	dont 12000 CLSH
6256	5 000	missions, déplacem. du personnel	dont 150 CLSH
6257	5 500	Réceptions	dont 1500 MW (vernissage + repas spectacle) + 4000 Fêtes et inaugurations
6261-2	12 000	affranchissement et télécom	augmentation du nombre d'expositions et d'évènements
627-281	3 560	Services bancaires et cotis. Diverses	dont ANCV et cotis ass. Maires du Nord
6288	3 000	autres participations	: brigade verte
63512	8 000	Taxes foncières	
		chapitre 012 - charges de personnel =	625 450,00
6332-6	6 750	Cotisations organismes sociaux	: la cotisation CNFPT est repassée à 1% en 2013
64111	235 000	personnel titulaire	
64131	160 000	Personnel non titulaire	dont CLSH
64168	55 000	Autres emplois d'insertion	(CUI 8 mois TNC + 2 Contrats d'avenir 1 an TC)
6451-3-4	152 000	URSSAF., RETRAITE, ASSEDIC	
6455	9 700	cotis. Assurance du personnel	SMACL
6456-8	2 500	Cotisations suppl. familial, FNASS	
6475-88	4 500	Médecine du travail, pharmacie, autres	dont 1000 en médecine
		Chapitre 65 - autres charges =	261 849,50
6531	60 000	Indemnités des élus	
6532-3-4-5	11 600	Frais, formations, cotisations des élus	
654	60	créances irrécouvrables	
6553	68 455	S.D.I.S. cotisation service incendie	
6554	42 910	cotisations aux syndicats (Noréade)	
65736	7 500	C.C.A.S.	
65738	1 200	cotisations autres	(Westtoer pour interreg IV actions communes)
6574	70124	Subventions aux associations	
		Chapitre 66 - charges financières =	105 716,94
66111	97 117	Intérêts des emprunts	voir état de la dette en fin de budget + provisions
6615 à 668	8 600	intérêts des LT et autres charges	sur ligne de trésorerie
		Chapitre 67- charges exceptionnelles =	1 200,00
6713	200	Secours et dots	
673	1 000	Titres annulés sur exercices antérieurs	
		opérations d'ordre et dépenses imprévues =	62 000,00
6811	50 000	amortissements du matériel	même somme au compte 28188 Recettes d'investissement
6811	2 000	travaux connexes AFR	même somme au compte 28188 Recettes d'investissement
O22	10 000	dépenses imprévues fonctionnement	
O23		virement vers l'investissement	439 028,46 équilibre le budget et doit au moins être égal au remboursement du capital des emprunts (C/164 Dépenses d'Investissement)

TOTAL fonctionnement RECETTES = 1 881 504,90 €

			remboursement CUI, Contrats d'avenir et assurance SMACL
Chapitre 013 - atténuation de charges de personnel =		37400	
Chapitre 70 - produits des services =		70 500	
70311	2 000	concessions cimetièrè	
70323	1 500	occupation du domaine EDF Télécom	
7062	4 500	services culturels : MW médiathèque	sur estimé en 2013 (2450 en médiath. et 2050 en MW)
70632	14 300	services de loisirs (CLSH)	: CLSH + cantine du CLSH
7066	2 200	services sociaux autres	généalogie, photocopies, fêtes (locations tables, chaises...)
7067	45 000	services scolaires	encaissements cantine scolaire + périscolaire
Chapitre 73 - impôts et taxes =		798 836	
73111	665 610	contributions directes	pas d'augmentation des taux : TH : 17,35, TFB : 18,11, TFNB : 53,81)
7321	63 226	compensation TP	versés par la CCHF
7323	13 600	FNGIR compensation d'Etat	notifié
7351	46 700	taxe sur l'électricité (8%)	
7362	1 900	taxe de séjour	(0,50 €/j/adulte)
73681	500	taxe sur emplacements publicitaires	
7388	7 300	taxe sur terrain devenus constructibles	
Chapitre 74 - dotations =		480 760	
7411	268 123	dotations forfaitaire	notifiée par l'Etat
74121-7	157 000	dotations Etat	dont 42000 solidarité rurale et 115000 péréquation
7478	25 000	CAF	CLSH 20 000 Périscolaire 5000
74833-4-5-8	30 137	compensation TP,TF, TH Etat	
7488	500	autres participations	dont entretien sépultures
Chapitre 75 - autres produits de gestion =		357 200	
7551	300 000	excédent sur budget annexe :	partie d'excédent du lotissement de la Mare (sauf dernier terrain)
752-8	57 200	loyers et charges des immeubles	loyers et locations (baux commerciaux sur budget annexe)
Chapitre 77 - produits exceptionnels =		0	
773	0	mandats annulés des exercices antérieurs	
7788		remboursements des sinistres	
opérations d'ordre : chapitre 72 - travaux en régie =		50 000,00	
excédent N-1 reporté =		86 808,90	

TOTAL Investissement DEPENSES = 1 473 874,08 € hors restes à réaliser

36 748,18 € restes à réaliser à incorporer

TOTAL Investissement DEPENSES + RàR = 1 510 622,26 € restes à réaliser inclus

Chapitre 20 - immobilisation incorporelles = 150

202-205 150 immobilisations nom de domaine

Chapitre 21 - immobilisation corporelles = 472 000

21311 40 000 ascenseur
 21316 9 000 équipements du cimetière
 21318 168 000 Bts publics divers suivant détail :
 63 000 acquisition gare
 60 000 solde terrain de foot
 30 000 aménagement salle de musique (anciennes classes)
 15 000 clôtures tennis
 2132 72 000 immeubles loués presbytère

2152	42 000	aménagement sur voiries	video protection parking gare et église
21534	100 000	réseau d'électrification	provisions enfouissement rue de la gare
21568	2 000	autre matériel et outillage d'incendie	
2183	1 000	matériel de bureau et informatique	provision mairie
2184	10 000	meublier	FAP : 2300, ST JO : 7700
2188	28 000	matériel divers, dont :	
	300	massicot	
	1 150	divers mairie	
	5 000	atelier outillage	
	3 600	fêtes	
	11 000	musique : costumes et instruments	
	6 950	provision pour divers	
		Chapitre 16 - emprunts et dettes =	166 500
1641	162 000	capital des emprunts	
165	4 500	cautions des locataires	remboursement lors des changements de locataires
		Chapitre 020 - dépenses imprévues =	10 000
		Chapitre 27 - avances =	71 103,46
27638	32 634,32	avance budget annexe ZAC	
27638	38 469	avance budget annexe DEV. ECO.	
		Chapitre 040 - opérations d'ordre =	50 000
21318	50000	Tx en régie (matériel et M. Œuvre)	p.m. la TVA n'est remboursée que sur le matériel uniquement
			559
		Chapitre 001 - incorporation du déficit N-1 =	120,62

TOTAL Investissement RECETTES =	1 157 800,49 €	hors restes à réaliser
	352 821,77 €	restes à réaliser à incorporer
TOTAL Investissement RECETTES + RàR =	1 510 622,26 €	restes à réaliser inclus

		Chapitre 10 - fonds divers =	435 882,03
10222	192 835	FCTVA	Bts commerciaux non inclus (voir budget annexe)
	243		
1068	047,03	couverture du déficit par l'excédent de	fonctionnement N-1

		Chapitre 13 - subventions =	102 890
1321	74000	Etat DETR 22012 et 2013	
1323	28890	Département solde FDAN	
restes à réaliser	72011,77	DETR solde	
	à 32179	FDAN solde	
	24631	place de la gare	
	88000	école maternelle	
	16000	VDL	
	48000	terrain de foot	

		Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées =	128 000,00
	128		
1641	000,00	emprunts nouveaux à contracter	
R à R	72 000	emprunt	

Chapitre 021 - virement dela section de fonct. = 439 028,46

Chapitre 040 - opérations d'ordre = 52 000

28188 50 000 amortissement de matériel même somme qu'en fonctionnement C/6811
 280417 2000 ammortissem. travaux connexes AFR

DETAIL DES OPERATIONS INCLUSES DANS LES TOTAUX DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPERATION 261 - ECOLE HQE		36 748,18	p.m. restes à réaliser
DEPENSES =		58 000,00 €	
21312	58 000	travaux hors cantine et RS.	école maternelle
21312	0		
R à R	36	travaux engagés fin 2013	
	748,18		

RECETTES =	102 890,00 €
-------------------	---------------------

1323 28 890 solde subvention département FDAN Le FDAN n'inclut pas la cantine et le R.S.
 1321 74 000 ETAT : DETR 2012 et 2013 3e et 4e phases opérationnelles
 R à R 192 subvention département FDAN, etat et FEDER
 190,77

OPERATION 475 - CHENAIE			p.m. restes à réaliser
DEPENSES =		42 000 €	
2152	42 000	autres installations : parking Chênaie	vidéoprotection et aire camping

OPERATION 702 - VILLAGE DU LIVRE			p.m. restes à réaliser
DEPENSES =		45 000 €	
21318	45000	minoterie	
RECETTES =		0 €	subvention INTERREG IV

total restes à réaliser DEPENSES = 0,00
 total restes à réaliser RECETTES = 16 000,00

ANNEXE à l'analyse budgétaire - AMORTISSEMENTS - TX des Ets publics

Figurant au compte 280417 recettes invés. et au compte 6811 dépenses fonc.

C/ 65758 - Tx AFR (tx connexes) –

amortissement 15 ans au 1.1.2003
 Rappel de la dette : 1^{ère} tranche (2003) = 19392.75 – 2^{ème} tranche (2004) = 10443.53
 {p.m. amortiss. 1^{ère} tranche (2003-2017) c/6812 D =1292.85 c/204 R = 1292.85}
 (p.m. amortiss. 2^{ème} tranche (2004-2018) c/6812 D = 696.23 c/204 R = 696.23}

Amortiss. 1^{ère} et 2^{ème} tranches : C/6811D = 1909.08 C/280417 R = 1998.08

Dernières échéances : 2017 : c/ 040 D et c/ 042 R = 1292.85+696.23+.....=..... €

2018 : c/ 040 D et c/ 042 R = 696.31+...

TOTAL POUR 2014 = 2000 (arrondi)

Adopté à l'unanimité

2014 – 04 – 022 /70– FINANCES – LOGEMENT

AFF 756

Analyse du BUDGET ANNEXE 2014 du lotissement de la MARE

Le budget 2014 du budget annexe du lotissement incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2013 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2014. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT	=	880 861. 98	
Dont en DEPENSES			
- C/6045	18 000.00	études et prestations de services sur les terrains	
- C/6358	22 400.00	autres droits (taxes)	
- C/6522	424 209. 74	reversement de l'excédent des budgets annexes (une somme de 300 000 € est inscrite au BU communal, un terrain n'étant pas encore vendu)	

Dont en RECETTES

- 002	387 734. 86	excédent de fonctionnement reporté
- 7015	246 000.00	solde des ventes de terrains

INVESTISSEMENT = **416 250. 24** (essentiellement des opérations d'ordre)

Dont en DEPENSES

- 001	190 125. 12	solde d'exécution 2013
- 3355	18 000.00	Travaux et études
- 355	208 125.12	PRODUITS FINIS

Dont en RECETTES : sommes identiques inscrites en opérations d'ordre au titre des écritures comptables, dont les PRODUITS FINIS constatés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2014 – 04 – 022 /70– FINANCES – LOGEMENT

AFF 757

Analyse du BUDGET ANNEXE 2013 DE LA ZAC

Le budget 2014 du budget annexe de la ZAC incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2013 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2014. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT	=	54 577.70 €	
Dont en dépenses :			
- C/ 6405	50 000	= études et prestations de services sur les terrains (M.O. réalisation + honoraires avocat)	
- C/ 002	4 577,70	= incorporation du déficit constaté en 2013	

Dont en recettes :

- C/ 773	4 567.70	= annulation de mandats N-1
----------	----------	-----------------------------

INVESTISSEMENT = **50 000.00 €**

En dépenses, cette somme correspond aux opérations d'ordre sur terrains, études et prestations inscrites sur le budget de fonctionnement "recettes"

En recettes :

- C/ 001	17 365.68	= reprise de l'excédent de 2013
- C/16874	32 634.32	= apport en provenance du budget communal à titre d'avance (on retrouve cette même somme au budget de la commune)

Adopté à l'unanimité

2014 – 04 – 022 /90– FINANCES – INTERVENTIONS ECONOMIQUES

AFF 758

Analyse du BUDGET ANNEXE 2014 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le BUDGET UNIQUE 2014 du budget annexe du développement économique incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2013 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2014. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT	=	19 767.39 €	
Dont en dépenses			
- C/022	1000	= dépenses imprévues	
- C/023	12 265.39	= virement à la section d'investissement	
- C/ 60611/12	500	= eau, électricité	
- C/60628	6000	= autres fournitures non stockées et petit matériel (Minoterie...)	

Dont en recettes :

- C/ 002 2 765.39= excédent de fonctionnement
- C/ 752 7 000.00= revenus des immeubles (2 rue de Pitgam : 4000 – 7 place Bergerot : 3000)

INVESTISSEMENT = 207 132. 57€

Dont En dépenses,

- C/020 1000 = dépenses imprévues
- C/21318 150 000 = travaux (7 place Bergerot : 120 000 € et Minoterie : 30 000 €)
- C/ 165 900 = cautions des locataires

Dont en recettes :

- C/ 001 68 341.04 = reprise de l'excédent de 2013
- C/ 021 12 265.39 = virement de la section de fonctionnement
- C/ 165 900.00 = caution
- C/ 168741 38 469. 14 = avance communale (même somme au BU communal C/27638)

Adopté à l'unanimité

2014 – 04 – 022 – FINANCES

AFF 759

Fiscalisation de la participation communale à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord –USAN, pour 2014

Le budget 2014 de la Commune vient d'être voté.

Conformément à l'article L 5212.20 du CGCT, le conseil municipal décide de maintenir, comme les années précédentes, la fiscalisation de la participation communale au bénéfice de l'USAN pour 2014, s'élevant à **27 841.86 €**.

Adopté à l'unanimité

2014 – 04 – 022 – FINANCES

AFF 760

Fixation des taux des 3 TAXES LOCALES pour 2014

Le budget 2014 de la Commune vient d'être voté en équilibre en tenant compte des taux des 3 taxes locales à déterminer pour 2014.

Compte tenu des éléments du budget, le conseil municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales au même niveau que l'an passé, soit :

- TAXE d'HABITATION –TH = 17,35 %
- TAXE S/FONCIER BATI –TFB = 18,11 %
- TAXE S/FONCIER NON BATI –TFNB = 53,81 %

Adopté à l'unanimité

2014 – 04 – 022 – FINANCES

AFF 761

DMI issue du Budget Unique 2014 après vote

Le budget 2014 de la Commune vient d'être voté en équilibre.

Toutefois le conseil Municipal a souhaité modifier certains éléments de subventions aux associations.

6574 :

- USE : subvention pour maintien en catégorie supérieure (sur présentation de facture) + 2000 €
- APEL Saint Joseph : subvention annuelle classique + 150 €
- Secours catholique - 150 €
- Ecole Saint Pierre Bergues (taux identique à l'école Saint Joseph : 411 € par élève) - 100 €
- Becq'ô'Bart : carnaval enfantin + 400 €

22 : dépenses imprévues - 2300 €

Adopté à l'unanimité

Initiatives des élus

Didier Roussel : Il y a un arbre mort devant le café « chez Babar »

Un rendez-vous est pris avec Madame Picout de la CAF pour voir comment bâtir le projet des nouveaux rythmes scolaires (rien n'a été prévu au budget)

Jean Paul Ryckewaert : la taxe d'électricité est actuellement reversée à hauteur de 50 % aux communes, Michel Decool, président du SIECF est favorable à ce que l'on garde cette réversion.

Richard Delauttre : course aux œufs samedi dans le jardin de la mairie

Monsieur le Maire : La CCHF s'est réuni le 10 avril en Maison du Westhoek. Il ya un large bureau avec 15 vices présidents.

5 communes souhaitent intégrer la CCHF : Hardifort, Arnèke, Wemaers Cappel, Zermezele et Rubrouck.

La CDC décide en dernier recours si le Préfet accepte de présenter le dossier à la CDC.

La séance est levée à 22h30